



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
ALGERIAN FOOTBALL FEDERATION
رابطة كرة القدم لولاية البليدة
BLIDA WILAYA FOOTBALL LEAGUE



ATTESTATION DE DOMICILIATION
2024 / 2025

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football du club
à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat la Ligue de football Amateur de la Wilaya de BLIDA, pour la saison 2024/2025, conformément au programme arrêté.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :
.....

Tél : Fax : E-mail :

Capacité d'accueil :

N° du contrat et d'assurance :

Valable jusqu'au :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET

Le Propriétaire du Stade
VISA ET CACHET

.....Le...../...../.....